

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL-DE L'ETAT

Portant intégration et nomination
de Monsieur ATSCOUTSOULA CHO Abraham
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).

23. SENIOR MEMBERS.

Q 13 - 3 :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979:

(/u l. loi n° 876/84 du 7.12.84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 516/84 du 28.8.1984 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 3 Juillet
1978 ;

2.3.3.

1973 ;
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2307/EP du 21.6.1950 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/20 du 3.8.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie Aides Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/160/TF du 9.8.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 92/185/EP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/187/ET du 5.7.1962 fixant les catégories des cadres et les décrets 62/187/ET du 5.7.1962 et 62/187/ET du 15/62 du 3.2.1962 portant

statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 52/130/VI du 8.07.1932 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

121211 ; (Vu le décret n° 93/31/PP-PS du 26.8.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8; le 22 octobre 1963 à 10h30 résumant la

(/u le décret n° 57/50 du 24.2.1957 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

re et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FV du 8.07.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/353 du 8.6.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 64/250 du 15.3.1964 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 64/330 du 20.6.1964 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

tion des intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le Rectificatif n° 84/828 du 10.10.1964 au décret
n° 84/858 du 10.8.1964 portant nomination des Membres du Gouver-
nement ;

nement ; (//u le Protocole d'Accord du 29.11.1960 signé entre
la ROUMANIE et la République Populaire du Congo ;
La signature constitue par l'intér

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé

(/u le Décret n° 5/26. Du 5.03.65 déterminant le circuit
l'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements,
révisions des Situations Administratives des Agents de l'Etat:

D E C L A S S I F Y:

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 05.08.70 susvisé, Monsieur ATSOUTSOULA OKO Abraham, né le 29 Septembre 1957 à Koto-poto, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, spécialité : Chemins de Fer, Ponts et Chaussées, obtenu à l'Institut Polytechnique "GH-ASACHI" IASI (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux stagiaire, indice 71C.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Urbanisme et de l'Habitat.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

Praxxville, le 14 JUNE 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique,
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSICNA. -

- Angé Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORFC.	1
DGFP/DGPE.	3
D.G.B.	3
D.C.F.	3
DGPCE-EST.	1
MEPCUH.	2
INTERESSE.	1
DOSSIER.	3
SGOM/BC.	2